



Fiche de Données de Sécurité

HUILE PONT 2 COLONNES

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 16/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 2.0

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : HUILE PONT 2 COLONNES
Forme du produit : Mélange
Code du produit : 16017xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Huile minérale adhésive et filante pour ponts élévateurs deux colonnes.

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve les Maguelone - France
04 67 42 30 12
info@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Aucune donnée disponible.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Pas d'information complémentaire disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Mentions de danger (H) : Aucune donnée disponible.

Conseils de prudence –Prévention : Aucune donnée disponible.

Conseils de prudence –Intervention : Aucune donnée disponible.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.



Fiche de Données de Sécurité

HUILE PONT 2 COLONNES

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 16/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 2.0

3.2 Mélange

Composants dangereux:			
EINECS: 270-943-2	Sulfure d'oléfine	R53	<4%
EINECS:	Sels ester amine d'acide phosphorique	N; R51/53	<1%
EINECS: 204-015-5	Alkylamine	C,N; R22-34-43-50	<0,5%

Indications complémentaires : Aucune donnée complémentaire.

Texte des phrases R et H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Premiers soins après inhalation

: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Pas d'informations complémentaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.



Fiche de Données de Sécurité

HUILE PONT 2 COLONNES

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 16/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 2.0

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médi-cale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Premiers soins après inhalation

: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles per-sistent, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Pas d'informations complémentaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: CO2, poudre d'extinction, mousse.

Agents d'extinction non appropriés

: Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers de la substance

Réactivité en cas d'incendie

: Des mesures suffisantes doivent être prises pour retenir l'eau utilisée pour l'extinction. Les eaux et les sols contami-nés doivent être éliminés en conformité avec les réglementations locales. La combustion incomplète et la thermo-lyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, dérivés soufrés et phosphorés

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire

Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Autres conseils

: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface. Refroidir les récipients à proximité par pulvérisation d'eau.



Fiche de Données de Sécurité

HUILE PONT 2 COLONNES

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 16/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 2.0

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Veiller à une ventilation adéquate.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).
Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 7 : Manipulation et Stockage.

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau. Lors de la manipulation de produits stockés dans des fûts, des chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'un équipement de manutention approprié doivent être utilisés. Ne pas manger, boire ou fumer au poste de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés. Conserver à l'écart des rayons solaires, sources de chaleur et denrées alimentaires. Températures de stockage recommandées: 5 à 40°C.

7.3 Utilisations finales particulières

Méthodes de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.



Fiche de Données de Sécurité

HUILE PONT 2 COLONNES

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 16/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 2.0

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Aucune donnée disponible.

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassant leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et des mains : Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas d'information.

Mesures d'hygiène : Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide, Ambrée
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 220°C
Point d'écoulement	: -25°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,902 à 15°C
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: > 250°C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité à 100°C	: 13,9 mm ² /s à 40°C
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible



Fiche de Données de Sécurité

HUILE PONT 2 COLONNES

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 16/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 2.0

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Aucune donnée disponible.
Stabilité chimique	: Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
Possibilités de réactions dangereuses	: Agents oxydants forts.
Conditions à éviter	: La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes...
Matières incompatibles	: Aucune donnée disponible
Produits de décomposition dangereux	: La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , dérivés soufrés et phosphorés

RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aiguë	: Aucune donnée disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Effet d'irritation possible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Effet d'irritation possible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée / Inhalation	: Aucun effet de sensibilisation connu./ Considéré comme non dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Aucune donnée disponible
Danger par aspiration	: Aucune donnée disponible
Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles	: Aucune donnée disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale	/ mg/kg
DL50, voie cutanée	/ mg/kg

RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Pas d'information sur le produit fini.
Persistance et dégradabilité	: Pas d'information sur le produit fini.
Potentiel de bioaccumulation	: Pas d'information sur le produit fini.
Mobilité dans le sol	: Pas d'information sur le produit fini.
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Pas d'information sur le produit fini.
Autres effets néfastes	: Pas d'information sur le produit fini.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Recommandations pour l'élimination des déchets	: La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Pour le recyclage, contacter le fabricant.
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement
Code Européen des déchets	: 12 01 12 déchets de cires et graisses



Fiche de Données de Sécurité

HUILE PONT 2 COLONNES

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 16/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 2.0

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU

Non réglementé.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classes de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

: Aucune donnée disponible

Polluant marin

: Aucune donnée disponible

Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementation EU

Aucune donnée disponible.

15.1.2 Directives Nationales

Aucune donnée disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.



Fiche de Données de Sécurité

HUILE PONT 2 COLONNES

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 16/09/2020 - Remplace : 08/07/2009 - Version: 2.0

RUBRIQUE 16 : Autres Informations

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route /Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

COV : Composés Organiques Volatil.

DSD: Directive sur les substances dangereuse.

DPD: Directive Préparation Dangereuses.

N° EC: Numéro Commission européenne.

EPI : Équipements de Protection Individuelle.

IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques.

N°ONU: Nombre des Nations Unies.

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

vPvB : très persistantes et très bioaccumulables.

Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15.

Phrases de risques (R) :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R34 : Provoque des brûlures.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de danger (H):

Utilisation recommandées et restrictions d'emploi:

Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis de notre service technique.